

COLLECTE POUR LES PRÊTRES AÎNÉS 2023



75% de déduction sur l'IFI

POUR UNE DÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) :

Un **reçu fiscal** vous sera adressé directement par la **Fondation Nationale pour le Clergé**. Votre don sera reversé à l'Association Diocésaine du Mans et bénéficiera aux **prêtres de la Sarthe**.

COMMENT DONNER?

- Sur le site du Diocèse du Mans : don.sarthecatholique.fr (en bas de page) Autres ressources - DONS IFI - Faire un don en ligne
- Par chèque à l'ordre de :
 « Fondation nationale pour le Clergé / Diocèse du Mans ».

Mon bulletin pour les prêtres aînés Don au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière IFI Collecte 2023



JE VERSE LA SOMME DE :

À déduire à 75% de l'IFI
 Chèque libellé à l'ordre de :
 Fondation Nationale pour le
 Clergé/Diocèse du Mans

.....€

À ADRESSER :

Si vous effectuez votre don par chèque, merci de l'envoyer à :

Association Diocésaine du Mans 26 rue Albert Maignan/ DONS IFI CS 61 637 72016 LE MANS CEDEX 2 Merci de votre soutien et de votre générosité pour soutenir les prêtres aînés de l'Église catholique en Sarthe.

De la part de : (merci de rectifier si nécessaire)